



**DATA
LEGAL
DRIVE**

Leader des logiciels
de compliance

datalegaldrive.com

5 ans après , où
en êtes-vous dans
l'application du RGPD ?

En introduction...

Le **contexte** du Baromètre 2023

Depuis un an, l'invalidation de Google Analytics, les nouvelles CCT, les exigences liées à la cybersécurité ont dessiné le paysage RGPD de 2022. Les DPO sont plus que jamais au **cœur des stratégies des entreprises** car les sujets traités sont transverses et ont des impacts business importants. Disposer d'une stratégie dédiée à **la protection des données personnelles** est désormais un *must have* que beaucoup d'entreprises ont engagé.

Pour la 5^{ème} année consécutive, Data Legal Drive s'associe avec l'**AFJE, Lefebvre Dalloz** mais également avec le **MEDEF 92** et **Grant Thornton** pour son Baromètre RGPD ! Réalisé auprès de **300 professionnels** de la data et de la privacy, ce sondage met en lumière le métier de DPO, les points d'orgue du RGPD et de la protection des données dans une période en pleine mutation, bousculée par l'actualité.



Une première **tendance** majeure

Les entreprises semblent avoir déployé plus de moyens cette année pour assurer la protection des données : **7 entreprises sur 10** estiment avoir un **niveau de conformité avancé** !

Mais ce n'est pas tout, notre enquête va beaucoup plus loin... Il est temps d'analyser tous les résultats par thématique.

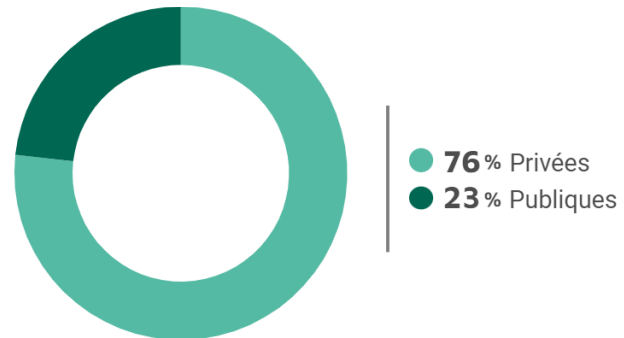
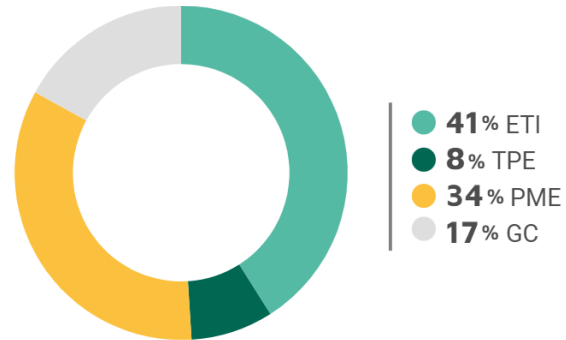


Sommaire

1	Carte d'identité des répondants	4	6	Progression de la formation	17
2	Accélération de la mise en conformité	6	7	CCT toujours en négociation	20
3	RGPD & Cybersécurité	8	8	Plus de DPO déclarés à la CNIL	22
4	Évolution de la digitalisation	11	9	Projet de conformité RGPD	24
5	Cookies & Google Analytics	15			

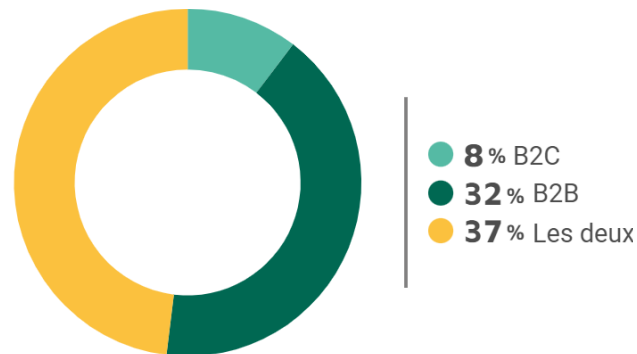
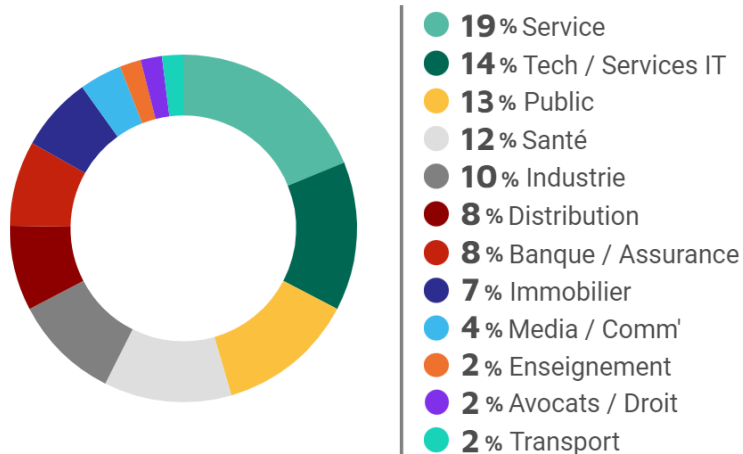
Carte d'identité répondants

La **taille** des entreprises sondées



Carte
d'identité
des
répondants

Le **secteur** des entreprises sondées

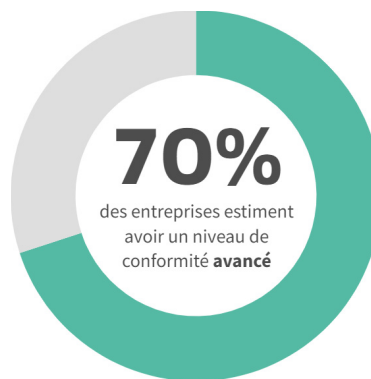


Accélération de la mise en conformité

Accélération de la mise en conformité

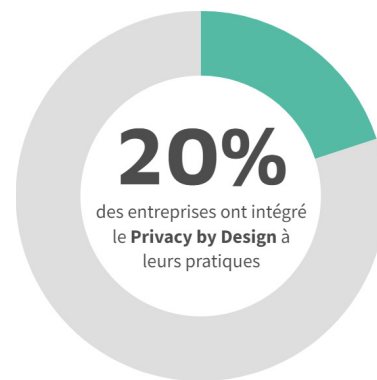
8 entreprises sur 10 réagissent après
une sanction prononcée par la CNIL

En 2023, **70%** des entreprises considèrent avoir atteint un **niveau de conformité avancé** alors qu'en 2022, **moins de 50%** des entreprises estimaient avoir un **niveau de conformité modéré**.



Cette progression peut s'expliquer par le renforcement de l'**action répressive de la CNIL** et l'adoption de la procédure de **sanction simplifiée**, pouvant entraîner une augmentation considérable du nombre des sanctions : **80%** des DPO confient que la Direction réagit après l'annonce d'une **sanction de la CNIL** dans l'actualité. Cela se traduit par la mise en place

de nouvelles actions et la validation de nouveaux budgets. Un élément surprenant toutefois : seulement **1 entreprise sur 5** a intégré le **Privacy by Design** à leurs pratiques, alors qu'il s'agit d'une **exigence fondamentale** qui implique de prendre en compte dès la conception l'ensemble des principes du RGPD.



Le commentaire de nos experts !

*Ces résultats sont positifs et montrent que les entreprises sont conscientes de l'importance de la protection des données pour garantir la **confiance des clients** et la **réputation de leur structure**. La conformité RGPD ne doit plus être perçue comme une contrainte, mais plutôt comme un moyen pour **rassurer les prospects** et **augmenter la rentabilité**. — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD*

RGPD & Cybersécurité

Cyberattaques : les entreprises sont préoccupées par la **sécurité des données**

Cette année, **8 entreprises sur 10** ont évalué leur niveau de sécurité contre seulement **6 entreprises sur 10** l'an dernier !



+33%

par rapport à l'année dernière

**RGPD &
Cyber-
sécurité**

Les récentes cyberattaques ont certainement attiré l'attention sur l'importance de la sécurité des données qui est devenue une **préoccupation majeure** pour les entreprises cette année, puisqu'elles sont **80%** à avoir mis en place des nouvelles mesures pour renforcer

la sécurité de leurs données, soit **3 fois plus qu'en 2020**. **45%** ont mis en place un processus pour gérer et identifier les violations de données, et **42%** des répondants considèrent que la relation entre DSI/RSSI et DPO est primordiale dans l'organisation.



- **80%** ont instauré de nouvelles mesures de sécurité
- **45%** ont mis en place un processus pour gérer et identifier les violations de données
- **42%** considèrent que la relation entre DSI / RSSI et DPO est primordiale

Si **1 sanction sur 3** prononcée en 2022 concerne un **manquement en lien avec la sécurité des données personnelles**, les chiffres présentés sont prometteurs et devraient permettre d'aboutir dans les prochains

mois à une nette amélioration de la situation en ce qui concerne le niveau de sécurité des données dans les entreprises.



Le commentaire de nos experts !

*Investir dans des outils et moyens de sécurité informatique et dans des programmes de sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des données s'avère **primordial**. Les entreprises qui ne sécurisent pas correctement leurs données risquent de connaître des **dommages à la réputation** et de supporter des **coûts importants**.* — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD

Évolution de la digitalisation

77% des entreprises craignent une sanction de la CNIL

38% des DPO et juristes sondés cette année précisent avoir opté pour un **logiciel de conformité RGPD**.

Néanmoins, **57%** des répondants **travaillent encore sur Excel** de manière parcellaire ou exhaustive...



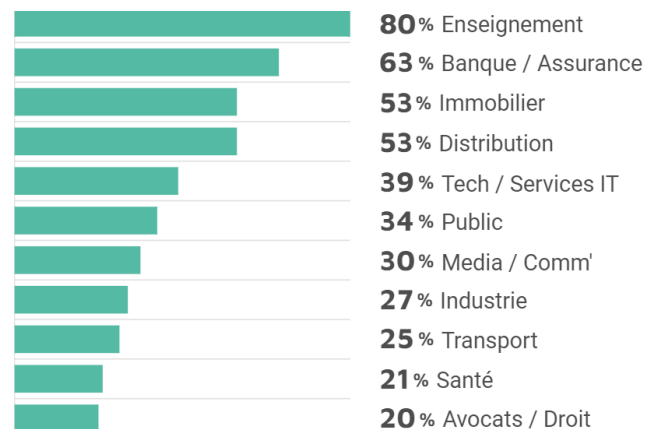
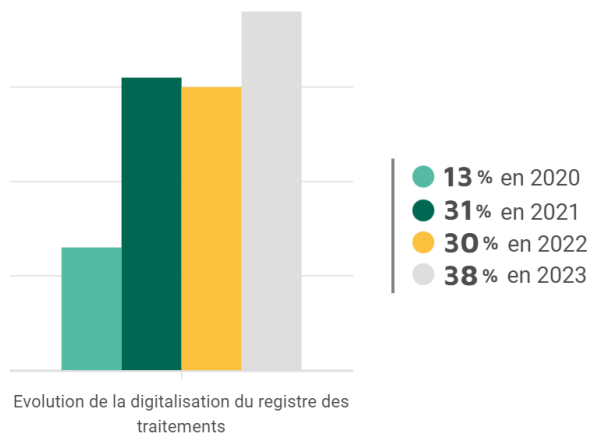
- **38%** dont la conformité est digitalisée
- **29%** dont la conformité est exhaustive sous forme de tableurs type Excel
- **28%** dont la conformité est parcellaire sous forme de tableurs et autres outils
- **5%** dont la conformité n'a pas encore été constituée

Évolution de la digitalisation

Les entreprises cherchent de plus en plus à **digitaliser leur registre des traitements** de données personnelles. Alors qu'elles n'étaient que **13%** en 2020, **38%** des DPO et juristes interrogés cette année précisent avoir opté pour un **logiciel de conformité RGPD**.

Ceci pourrait s'expliquer par la crainte d'être **contrôlé et sanctionné** : **77%** des répondants craignent les sanctions de la CNIL, contre seulement **20%** l'an dernier. Parmi elles, **27%** n'ont **ni les moyens humains ni financiers** pour mener les actions qui leur permettraient

de bien gérer un éventuel contrôle de la CNIL. Très en retard, la digitalisation du registre de traitements a bondi dans certains secteurs d'activité tels que **l'immobilier** où **53%** des entreprises sont passées à l'action (**+40 points vs 2022**) ou encore **l'éducation** avec **80%**, soit **deux fois plus** d'établissements qui se sont mis en conformité par rapport à 2019. Les **cabinets d'avocats** restent très en retard avec **80%** de la profession qui n'a pas digitalisé son registre.



Alors qu'**1 sanction sur 2** prononcée par la CNIL en 2022 concernait des **manquements aux obligations sur les droits des personnes**, la CNIL a annoncé qu'elle serait plus sensible à la façon dont les organisations favoriseraient le respect des droits des personnes. Les entreprises ont réagi : si **60%** des entreprises ont traité ces demandes en priorité en 2023, **73%** d'entre

elles traitent les droits des personnes par **échanges d'emails** et en multipliant l'utilisation de multiples **outils classiques** à une gestion efficace des demandes dans les délais prescrits. Au-delà de cela, **41%** des DPO considèrent que c'est la **relation avec le DSI/RSSI** qui permettra une bonne gestion des violations de données.



- **73%** par échanges de mails et outils classiques
- **27%** sont digitalisées dans une plateforme de gestion

Reste à savoir si cette digitalisation portera prochainement sur d'autres dispositions du RGPD, qui pourrait être retardée en raison du **manque de moyens**. Quasiment **1 entreprise sur 3** n'a **pas débloqué de budget ou de ressources humaines** sur la mise en

conformité au RGPD. Et cette année, pour **59%**, le **manque de temps et de ressources humaines** constitue le principal obstacle qui freine leur conformité, contre **56%** l'année dernière.



Le commentaire de nos experts !

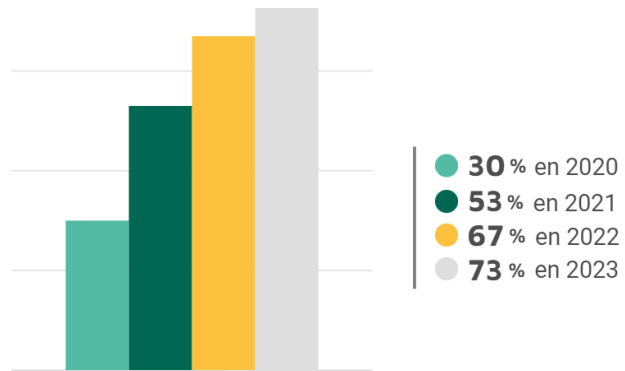
*La digitalisation du projet de conformité RGPD offre plusieurs avantages, tels que l'**efficacité** et l'**adaptabilité** aux changements réglementaires. Le recours à un logiciel permet également de **simplifier** la mise en conformité RGPD, d'**accélérer le déploiement** des différentes actions et de **réduire les coûts** à long terme. — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD*

Cookies & Google Analytics

1 entreprise sur 3 envisage de migrer vers une solution française

Plus de 70% des entreprises ont intégré une **CMP*** à leur site web en 2023 ! Cette progression est remarquable vu qu'elles étaient à peine **30%** en 2020. Cette

volonté de se conformer à la réglementation sur les cookies intervient à la suite des **dernières sanctions CNIL** ayant concerné ces exigences.



Evolution de l'intégration d'une CPM
*Consent Management Platform

Cookies & Google Analytics

Suite à l'**invalidation de Google Analytics** par la CNIL, **1 entreprise sur 3** étudie sérieusement la **migration vers des solutions d'analyses françaises ou européennes**

conformes aux recommandations de la CNIL. Pour autant, **15%** des entreprises **ne comptent pas changer d'outil**.



- **31%** ont déjà une nouvelle solution
- **31%** cherchent une nouvelle solution
- **15%** ne souhaitent pas changer d'outil
- **21%** ne peuvent changer d'outil



Le commentaire de nos experts !

*Le non-respect des exigences sur les cookies peut facilement être perçu par les visiteurs du site. Tout manquement peut ainsi aboutir à des **contrôles**, voire à des **sanctions** par les autorités de contrôle, et impliquer une **méfiance de la part des utilisateurs** qui sont de plus en plus attentifs à la protection de leurs données. Le remplacement de Google Analytics par un outil européen constitue un signe d'engagement dans le respect des valeurs européennes, et permet donc de **renforcer la réputation** et **l'image de marque** de l'entreprise. — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD*

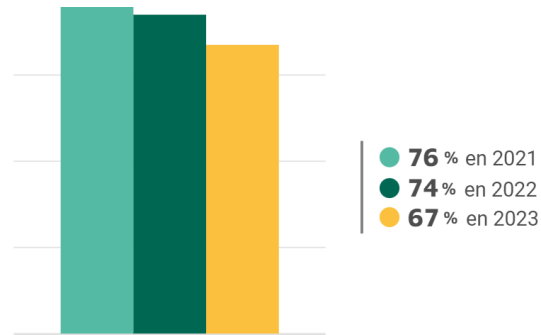
Progression de la formation

Pour **67% des entreprises**, les salariés se préoccupent de leurs données

En 2023, **67%** des entreprises ont constaté que les salariés étaient **attentifs à la protection de leurs données personnelles**.

La formation des collaborateurs est d'ailleurs indispensable pour assurer un **niveau de conformité au RGPD suffisant**.

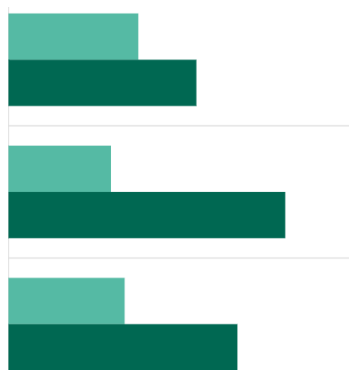
Progression de la formation



Evolution de l'attention des salariés à la protection de leurs données

Pour ces raisons, les entreprises ont fortement augmenté l'utilisation des outils pour **former les salariés aux enjeux de la réglementation**. Tandis que le **e-learning** a été déployé par **55%** des entreprises pour former au RGPD, les **workshops et séminaires** ont

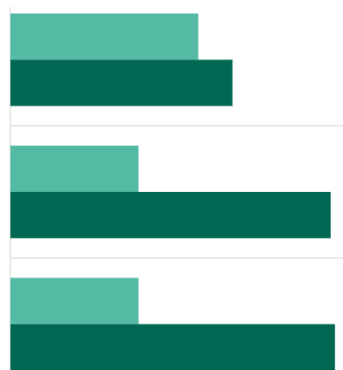
été organisés par **81%** des répondants, soit **41 points de plus** que l'an dernier. **83%** des sondés ont privilégié le **MOOC de la CNIL** dont la nouvelle version était très attendue ces derniers mois, surtout avec l'intégration du nouveau module sur les collectivités territoriales.



E-learning
● 38% en 2022
● 55% en 2023

Workshops / Séminaires
● 30% en 2022
● 81% en 2023

Emailings / Newsletters
● 34% en 2022
● 67% en 2023



Intranet interne
● 44% en 2022
● 52% en 2023

Formations professionnelles
● 30% en 2022
● 75% en 2023

Legal Design
● 30% en 2022
● 76% en 2023

Bien que ces actions aient été largement menées cette année, **4 entreprises sur 5** estiment que la formation des collaborateurs **n'est pas encore entièrement conduite**.



- **55 %** dont la formation a été en partie conduite
- **21 %** dont la formation a été pleinement conduite
- **18 %** dont la formation est à l'étude
- **6 %** dont la formation n'a pas encore été envisagée



Le commentaire de nos experts !

*Pour assurer un niveau de conformité suffisant, il est nécessaire de **former** les collaborateurs de manière adéquate. Ceux-ci sont souvent la première ligne de défense pour protéger les données des clients et des employés de l'entreprise. Ils doivent dès lors être **conscients des risques** potentiels liés aux données personnelles, **connaître les meilleures pratiques** et **savoir comment réagir** en cas de violation de données.* — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD

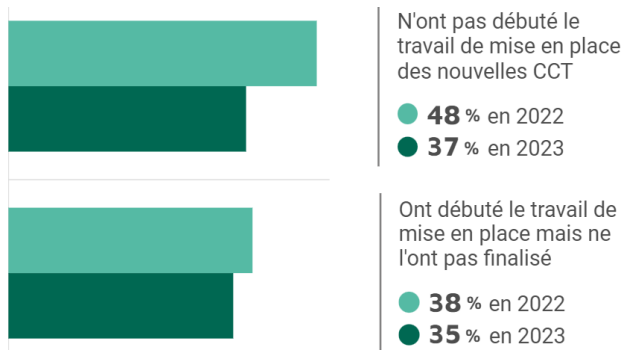
Les CCT

Les CCT

Des CCT toujours en **négociation** pour certaines entreprises

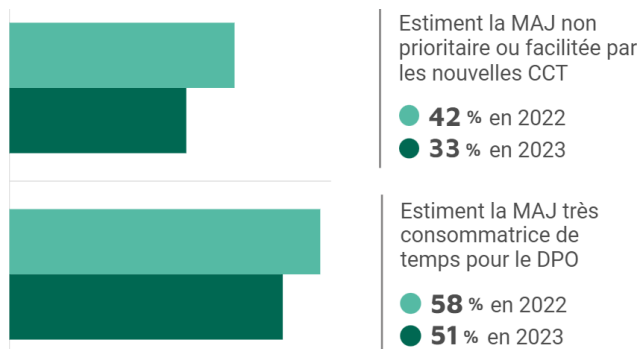
Depuis l'invalidation du Privacy Shield, **63%** des entreprises ont **mis à jour leurs contrats**. Un chantier qui n'a pas encore été traité pour **37%** des répondants par **manque de temps** principalement.

Pour autant, cela permettrait aux entreprises d'éviter que les données soient transférées hors UE de manière illicite ou, a minima, que les risques soient évalués.



51% des entreprises considèrent que la mise à jour des contrats ou la formalisation des avenants est très **consommatrice de temps pour le DPO**. Or, si la CNIL avait admis que les entreprises pouvaient continuer à utiliser les anciennes CCT en 2022 en les invitant à

procéder aux modifications nécessaires, **l'ancienne version des CCT n'est plus valide et ne peut plus être utilisée** pour le transfert des données hors UE cette année.



Le commentaire de nos experts !

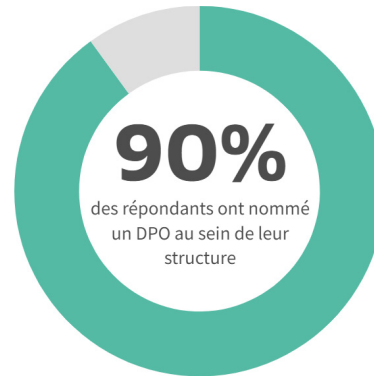
Cette thématique doit être **privilégiée** pour éviter que les données ne soient transférées en dehors de l'Union européenne de manière illicite. En l'absence d'une décision d'adéquation, les risques que peut engendrer le transfert de données doivent être **évalués** et des **mesures supplémentaires** doivent être implémentées, si besoin, pour assurer un niveau de conformité identique à celui de l'UE. — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD

Les Data Protection Officers

Les DPO

Le nombre de DPO déclarés à la CNIL en forte **augmentation**

Une année durant laquelle les organisations ont réagi **en faveur de la fonction DPO**.



Récemment, la position du DPO au sein des organisations ou sa désignation même ont été des **motifs de sanctions prononcées par la CNIL**, à l'instar des 22 communes mises en demeure car aucun DPO n'avait été désigné.

Depuis, **90%** des répondants indiquent avoir **nommé un DPO au sein de leur structure**. Une donnée encourageante qui démontre la volonté des entreprises et administrations publiques à **se conformer** à la réglementation.



Le commentaire de nos experts !

La désignation d'un DPO concerne **toutes les collectivités territoriales**, quelle que soit leur taille, étant **obligatoire** pour les traitements de données personnelles effectués par une autorité publique ou un organisme public. Bien que non exigée dans certains cas, la nomination d'un délégué à la protection des données est **avantageuse** pour l'entreprise, car elle permet d'**atteindre un niveau de conformité suffisant** au RGPD et de **réduire les risques de sanctions**. En outre, la désignation d'un DPO constitue un vecteur de **confiance**, puisqu'elle **rassure** les clients / partenaires, et représente donc un **avantage concurrentiel**. — Ola Mohty, Juriste Experte RGPD

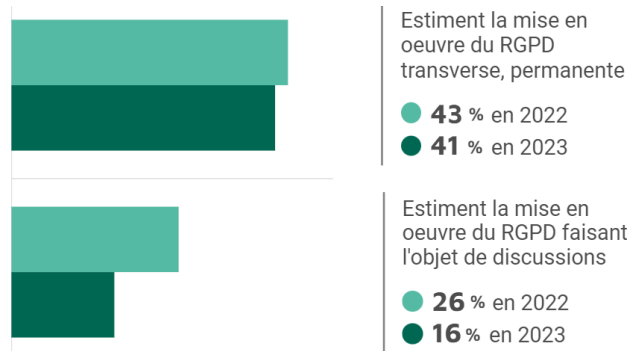
Projet de conformité RGPD

Comment est **globalement perçue** la mise en œuvre du RGPD ?

Cette année, **41%** des répondants estiment que la mise en oeuvre du RGPD est devenue une véritable **démarche transverse**, permanente et vertueuse, contre **43%** l'année

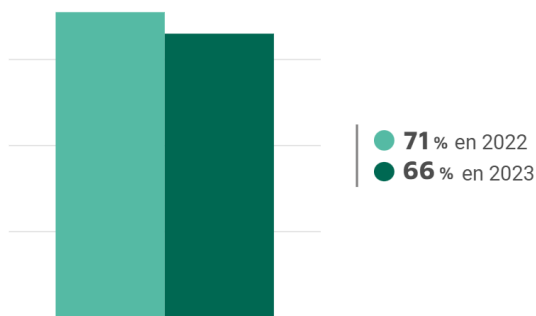
précédente. Néanmoins, **16%** des répondants estiment que la mise en oeuvre du RGPD fait **toujours l'objet de discussions**, contre **26%** en 2022.

Projet de conformité RGPD

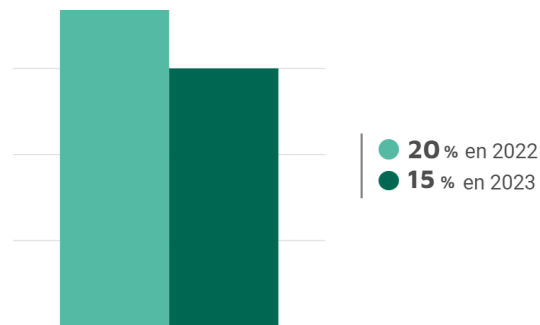


Au sein des entreprises, le RGPD est vécu, en premier lieu, comme une **obligation règlementaire et juridique ayant de nombreux impacts techniques** pour **66%** des répondants, contre **71%** en 2022. Le **devoir de transparence vis-à-vis des salariés et partenaires** est estimé, en deuxième lieu, pour **15%** des répondants, contre **20%** l'année dernière. Pour **8%** des entreprises, le RGPD est vécu comme une **demande de plus en**

plus fréquente de la part de leurs prestataires, sous-traitants ou lors d'**appels d'offres**, suivi pour **6%** des entreprises d'une **pression liée aux demandes d'exercice de droits** et **des demandes des clients croissantes**. Pour **2%** d'entre elles, il s'agit d'un **levier de compétitivité / argument marketing** mais également, à même proportion, d'un **volet intégré à la stratégie RSE**.



Evolution du RGPD vécu comme une obligation règlementaire et juridique

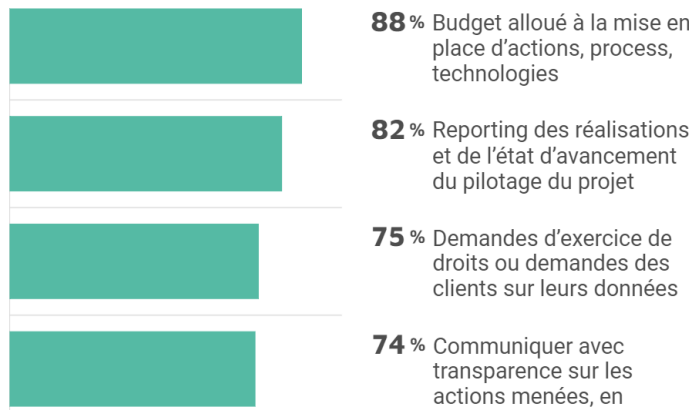


Evolution du RGPD vécu comme un devoir de transparence

Le principal frein au déploiement du projet de conformité RGPD cette année est le **manque de temps et de ressources humaines** pour **59%** des répondants, contre **56%** l'année dernière. Arrive ensuite, pour **14%** des répondants, le **manque de formation et connaissances des équipes internes**.

Pour accélérer la mise en place d'actions internes à l'entreprise, le **budget alloué à la mise en place d'actions, de process et de technologies** arrive en

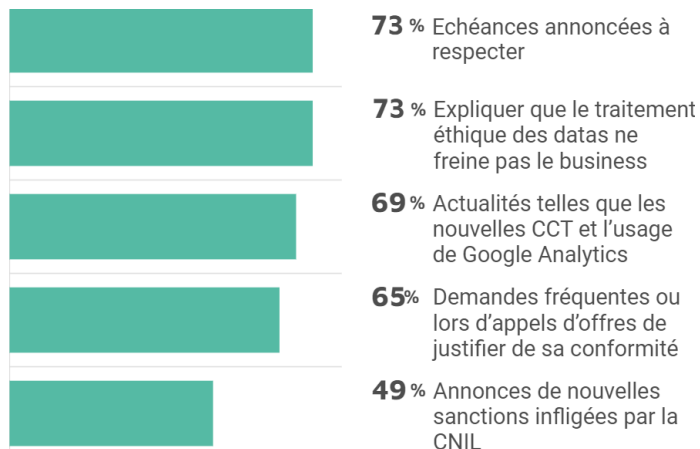
tête avec **88%**, alors que l'année dernière, il s'agissait des **annonces des sanctions infligées par la CNIL** avec **53%**. Le **reporting des réalisations et de l'état d'avancement du pilotage du projet de conformité** est aussi l'un des principaux arguments accélérateurs à **82%**, suivi des **demandes d'exercice de droits ou des demandes émanant des clients en lien avec leurs données** à **75%**.



Les **échances annoncées à respecter** arrivent ensuite à **73%**, à même proportion que la volonté de **prouver et d'expliquer avec pédagogie que le traitement éthique des datas ne freine pas les enjeux business**.

En fin de liste apparaissent les **actualités telles que les nouvelles CCT et l'usage de Google Analytics** à **69%**.

Ensuite, les **demandes de plus en plus fréquentes des prestataires, sous-traitants ou lors d'appels d'offres de justifier de sa conformité** à **65%**. Puis, en dernière position, les **annonces de nouvelles sanctions infligées par la CNIL** à **49%**, contre **53%** l'année dernière.



En conclusion

En conclusion

La conformité au RGPD continue de **progresser** !

Ces résultats mettent en évidence une **tendance positive** : les organismes **continuent de progresser** dans leur conformité au RGPD. Leur engagement et leur mobilisation sur les différents sujets sont remarquables, et ils **investissent des ressources** importantes pour se conformer aux exigences. Les **sanctions** jouent un rôle crucial dans cette

dynamique, incitant les acteurs à agir, à intensifier leurs efforts et à allouer des budgets suffisants. Il est d'ailleurs essentiel pour ces organismes de maintenir un niveau de conformité suffisant afin de **préserver leur réputation**, de **gagner la confiance** de leurs clients et partenaires commerciaux et de **garantir leur succès** à long terme.

5 ans après , où
en êtes-vous dans
l'application du RGPD ?



**DATA
LEGAL
DRIVE**

Leader des logiciels
de compliance

datalegaldrive.com